

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTEEtaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 4 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : projet culturel scientifique éducatif et social du réseau des médiathèques entre dore et allier

**PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL DU
RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Madame la Présidente rappelle que le Réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier, crée en 2017 dispose d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) rédigé en 2015 pour la construction de la Médiathèque Intercommunale et la mise en réseau des Points-Médiathèques de la Communauté de Communes.

Considérant ensuite, qu'un PCSES doit être révisé régulièrement et au moins tous les 5 ans, et que, entre janvier 2023 et décembre 2025, l'équipe du Réseau s'est engagée dans la formalisation d'un nouveau PCSES avec l'aide d'un cabinet spécialisé :

Le PCSES est un outil de prospectives pour les projets d'évolution du Réseau des Médiathèques. Il est élaboré et établi ainsi :

- Réalisation d'un bilan critique : Etat des lieux du contexte local et description du service de lecture publique
- Définition du projet : Inclut les objectifs, les moyens alloués, le calendrier et les modalités d'évaluation
- Validation : Il doit être validé par la collectivité gestionnaire du service de lecture publique.

Le diagnostic a montré que l'ADN fort qui constitue aujourd'hui le socle solide du Réseau réunit nécessairement les acteurs, élus, professionnels, bénévoles et les habitants autour de trois dimensions :

- Un sens donné au service public : L'accueil Inconditionnel (gratuité, rapport de confiance entre les agents et les habitants, hospitalité des lieux, questionnements au regard des Droits culturels)
- Une méthode : Incubation et initiative : Droit à l'expérimentation, droit à l'erreur et réactivité
- Au service des transitions des territoires : Associer la culture à la transformation des territoires et concourir au déploiement du Projet de Territoire de l'EPCI.

Ce socle, à travers ces trois dimensions a permis de formuler trois orientations opérationnelles :

- L'individu : le Réseau comme Fabrique du citoyen
- Le collectif : Le Réseau comme Fabrique du territoire
- L'extérieur : Le Réseau comme source d'inspiration pour les autres territoires et acteurs.

L'affirmation de ces trois échelles donne du sens au froissement des actions existantes, permet de leur donner une meilleure lisibilité et un nouvel élan pour accroître encore l'impact du Réseau.

Ce document cadre présente les enjeux, les objectifs stratégiques, les moyens et le calendrier de sa mise en œuvre. Les orientations, volontairement ouvertes et inclusives

permettent d'ouvrir un maximum de pistes pour la construction de nouveaux services aux publics et projets d'animation.

En fonction des priorités politiques et des crédits à disposition, le Réseau des Médiathèques procédera au déploiement des actions. Les premières actions prioritaires sont identifiées dans le document PCSES.

Enfin, le PCSES est un document indispensable pour être éligible aux subventions de l'Etat tant en fonctionnement qu'en investissement (Concours particulier des bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation).

Aussi, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social du Réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier
- De permettre la mise en œuvre de ce PCSES en fonction des priorités politiques et des crédits à disposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Vice-Président

